

**URB/20035 : Demande de permis d'urbanisme pour transformer une maison de commerce en maison de rapport (rez commercial + 2 logements) et mettre en conformité la couverture de la cour ; Rue de Liedekerke de 131 à 133;
introduite par Madame Aysun KAVAK Herenbaan-west, 124 à 3530 HOUTALEN.**

AVIS

Considérant que le bien concerné se trouve en zone mixte au plan régional d'affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001 ;

Considérant que le projet déroge aux articles 4 et 13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable) ;

Vu l'avis du service d'incendie du 2 mai 2016 ;

Considérant que la cour est déjà totalement imperméabilisée ;

Considérant qu'il s'agit d'une petite surface de 7 m² ;

Considérant que la parcelle est totalement enclavée entre des murs élevés ;

Considérant que la couverture permettra aux clients d'atteindre les toilettes sans sortir ;

Considérant que la division des étages supérieurs porte sur un appartement 1 chambre de 69 m² et un appartement duplex-combles 3 chambres de 122 m² ;

Considérant que les logements sont conformes aux normes d'habitabilité du RRU ;

Considérant qu'il n'y a pas d'espaces de rangements pour les logements ;

AVIS FAVORABLE SOUS CONDITION (UNANIME)

- prévoir un espace de rangement dans les caves pour les logements
- La commission de concertation accorde les dérogations aux articles 4 et 13 du RRU